mises sont navrants. Des milliers de juifs en haillons se réfugient avec femmes, enfants et mourants, sur le sol autrichien. On ouvre partout des souscriptions en faveur des fugitifs.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Mouvements de troupes

Tunis, 19 mai, 7 h. soir.

La corvette portugaise *Vasco de Gama* est arrivée à 4 heures en rade de la Goulette.

Les opérations.

Souk-el-Kémis, 18 mai.

Avant-hier la colonne Logerot, la brigade Gaume comprise, étaient campées à Fernana, où se trouvait également l'état-major du général Forgemol. Les trois brigades Delebecque étaient restées à Ben-Métir occupant le pays et faisant des reconnaissances dans toutes les directions.

De nouvelles opérations sont projetées, les premières n'ayant pas obtenu tout le succès désiré parce que les Kroumirs s'échappèrent pendant la marche du 14 mai sur Ben-Métir.

Le 2e tirailleurs algériens, appartenant à la colonne Logerot et qui eut à supporter toute la lutte sur le versant du Djebel-Balta, aperçut des sommets de cette montagne de nombreux cavaliers Kroumirs fuyant dans la direction du nord-est, poussant devant eux leurs troupeaux, emmenant leurs familles et emportant leurs tentes.

Il est bon de rappeler à propos de cette lutte du 14 mai, que le 2e tirailleurs se conduisit avec beaucoup d'énergie et un courage admirable chassent les Kroumirs dans un pays absolument inaccessible, campant la nuit sur les sommets glacés: Il eut huit blessés dont trois grièvement, sur lesquels deux moururent le lendemain.

Avant-hier matin, un mouvemeet général a eu lieu.

La colonne Logerot a marché dans la direction de Béja, à travers les montagues qui bordent la plaine de la Medjerda. Elle a campé le soir sur un point appelé Schira, à cinq kilomètres environ au nord-ouest de Souk-el-Arba et au nord-ouest de Souk-el-Kemis. Hier la brigade de cavalerie Gaume allait à Souk-el-Arba. L'état-major du général Forgemol partit de Fernana allant camper à 4 kilomètres au delà de la gare de Souk-el-Kemis. En même temps la brigade Brem quittait Souk-el-Arba allant à Souk-el-Lemis. Cette brigade jusqu'ici remplissait un rôle peut-être moins remarqué, mais certainement des plus difficiles, des plus dangereux et méritoires, celui de garder les communications, de surveiller la pleine de la Medjerda, d'empêcher le passage des Nroumirs dans les montagnes au sud de cette plaine et de fournir une base d'opérations et d'approvisionnement.

Cette brigade quitte demain Souk-el-Kemis allant à Schira, laissant une compagnie du 142e de ligne au poste où restent les télégraphistes.

Aujourd'hui le temps s'est remis au beau, mais hier et avant-hier la pluie n'a pas cessé. Avant-hier un ouragan, vent et pluie, s'est fait sentir dans toute la vallée de la Medjerda. Les camps de Ghardimaou et de Souk-el-Arba ont été bouleversés, les tentes enlevées, les farines et les provisions perdues. A Ghardimaou heureusement le terrain s'est séché rapidement. Jusqu'à présent l'état sanitaire est excellent. Les dispositions et l'entrain des troupes sont excellents.

Tunis, 19 mai, 6 h 50 soir.

Actuellement les bazars sont fermés. Les européens ne circulent plus qu'accompagnés. Cependant un grand point reste acquis : le président de la municipalité, principal fauteur des troubles, est décidément destitué par le bey, qui a ordonné en même temps l'arrestation de quelques personnages compromis.

Le bey semble disposé à se tenir rigoureusement dans les termes du traité. Il comprend que son pouvoir est défendu par nous, maintenant Sans nous, il tomberait. Dans le Sud, des fanatiques prêchent son renversement en disant qu'il a vendu la Tunisie. La question entre le bey et la population se posera inévitablement. CAMILLE FARGY.

Tunis, 19 mai, 7 h. 30 soir.
(Arrivée le 20 à 1 h. 20 soir.)

Hier dans la nuit, les forçats de la Goulette ont rompu leurs fers et refusé de sortir ce matin pour se rendre à leurs travaux habituels. Ils se sont barricadés dans le bagne où ils étaient encore à six heures du soir.

Un iman, arborant le drapeau vert, est allé leur conseiller de se soumettre. Si cette démarche reste sans effet, on aura recours à la force.

Les forçats avaient déclaré que, la Tunisie appartenant à la France, le bey devait les gracier.

Les juifs de la Goulette sont très inquiets. Beaucoup sont partis.

Combat à Mateur

De Souk el Kemis par Djedeida, 19 mai, 10 heures, matin :

Général Bréart à guerre.

Le courrier que j'avais envoyé hier au général Maurand me remet à l'instant un rapport de cet officier général.

Au moment où son avant-garde débouchait à peine du gué de l'Oued-Chair, bourbaux et difficile, elle se trouva en présence d'un parti assez considérable de cavaliers et de fantassins qui ouvrit le feu.

Le général Maurand fit déployer successivement trois compagnies du 30e bataillon de chasseurs et mettre en batterie ses six pièces de montagne, pour protéger le passage du reste de la colonne

Arrivé sur les crêtes de la rive gauche, et le convoi étant massé sous la protection de la compagnie du génie ainsi que de quatre compagnie des 20e et 38e de ligne, le général laissant sur sa gauche Mateur, qu'il dominait à cinq kilomètres, se porta au-devant de la colonne venant de Bizerte, afin de faire sa jonction avec elle.

Depuis dix heures du matin, cette colonne était aux prises avec l'ennemi, et l'on entendait son feu.

Elle avait rencontré l'ennemi entre l'Oued Jouin et le Djebel Mellela.

La jonction eut lieu, un peu avant onze heures, à 4 kilomètres du pont au nord-est de Mateur.

Le général Maurand prescrivait alors un changement de direction en donnant comme objectif à sa droite, composée du 30e bataillon de chasseurs et du 38e de ligne, la pointe du Djebel Mellela, qui domine Mateur vers l'est ; et à sa gauche, composée de la cavalerie, de l'artillerie et du 20e de ligne, le pont même de la ville de Mateur.

La colonne de droite, franchissant le gué de l'Oued Mateur, gravit avec beaucoup d'entrain les pentes du mamelon, et allait entrer dans le bordj que l'artillerie avait canonné, quand les habitants hissant partout le drapeau blanc, le feu fut arrêté et la colonne pénétra dans la place.

Le général Maurand évalue les forces ennemies à 2500 hommes, dont 50 auraient été mis hors de combat. Nos pertes se bornent à quatre hommes blessés légèrement.

Les renseignements du service arabe portent à 5000 hommes au moins le nombre des montagnards ayant pris part à l'action.

Une partie des gens de Mateur s'étaient joints à eux et les ont suivis dans la montagne.

Il a été communiqué au général Morand trois lettres par lesquelles le caïd actuel de Mateur, présentement à Tunis, engageait les habitants, au nom du bey, à ne pas faire de résistance aux Français.

Le général Maurand n'a pas encore de nouvelles de la retraite de l'ennemi, Nos troupes ont combattu avec beaucoup de calme et d'entrain.

Le 30e bataillon de chasseurs s'est fait remarquer tout particulièrement.

Occupation de Beja

Beja 20 mai.

Le colonne Logerot entrée le 17 au matin sans rencontrer de résistance, a planté le drapeau français sur la Casbah; à 2 heures après-midi, le général Forgemol est arrivé avec son état-major. L'entrée de nos troupes s'est effectuée sans aucun désordre. tous les magasins sont restés ouverts, tous les indigènes vaquent à leurs affaires.

Les opérations en Algérie

Oran, 20 mai.

Le colonel Innocenti est arrivé à Arba le 17 mai. Il a continué sa marche sans incident, trouvant le vide devant lui. Le caïd des Arba s'est joint à la colonne avec ses goums. Selon ce dernier, les contingents de Bou-Amena, comprenant cinq cents cavaliers et cinq cents fantassins, seraient réunies entre Chellala et Aïn-Malah, mais les campements se seraient enfoncés vers Bou-Semra, le 18 mai.

Le colonel a été à Oblathamam, d'où il doit diriger son attaque sur Bou-Amena. Il paraît bien établi que Bou-Amena a avec lui seulement les Trafis auxquels se sont joints quelques petites fractions isolées telles que les Ouled-Sidi-Taj dont Bou-Amena est originaire Les Amour et les Djambaa ont refusé de le suivre. Kaddour-ben-Hamza aurait refusé catégoriquement son concours, en répondant qu'il était le premier dans le sud-ouest et conséquemment qu'il ne pouvait consentir à marcher sous la bannière de Bou-Amena.

L'Allemagne et la guerre tunisienne

La *Gazette de Cologne* a reçu de Berlin, à la date du 19 mai, la dépêche suivante:

Dans la discussion de la question de savoir sous quelle forme on a essayé de transformer l'affaire franco-tunisienne en une question européenne, la vérité est probablement entre les deux opinions extrêmes. Il est difficile de croire, connaissant les projets de la politique italienne sur l'Afrique septentrionale, qu'un gouvernement italien, quel qu'il fût, eût négligé toute tentative pour solliciter de la part des autres grandes puissances un concours diplomatique contre les agissements de la France en Tunisie, et l'on pouvait d'autant plus se flatter de l'espoir de réussir en cela auprès de l'Angleterre, que depuis les conversations qui ont eu lieu à Berlin entre lord Salisbury et M. Waddington et les conséquences qui en sont dérivées, il s'est opéré un changement de ministère à Londres.

Mais, d'un autre côté, lorsqu'on examine froidement la politique extérieure de l'Angleterre, on peut se convaincre que même les adversaires politiques d'une administration tombée, en arrivant au pouvoir, adoptent dans la plupart des cas la politique extérieure de leurs prédécesseurs en l'état où ils la trouvent au moment de leur avènement Sur ce terrain, la politique de l'opposition et celle du gouvernement existant se ressemblent.

De même que dans les pays gouvernés d'après le système absolutiste, on peut faire la différence entre la politique de l'héritier du trône et la politique du même personnage arrivé au pouvoir, on a pu constater en Angleterre un revirement analogue dans la succession des partis, à la direction des affaires, et la conduite de l'Allemagne, qui s'est montrée résolument opposée à faire de la querelle entre la France et la Tunisie une affaire universelle, a évidemment contribué pour une bonne part, à provoquer la conviction qu'il vaudra mieux s'abstenir de toute démarche ultérieure qui n'aurait aucune chance de réussir et qui ne pourrait que compromettre ceux qui la tenteraient.

En cet état de choses, il n'est pas difficile de comprendre que d'un côté comme de l'autre on nie que des ouvertures officielles en ait été la suite. Malgré cela, on sait fort bien en France que c'est grâce surtout à l'influence de l'Allemagne que la question tunisienne a été résolue d'une manière satisfaisante pour l'amour-propre français, sans provoquer des complications européennes, que la France elle-même, dans ce moment, ne peut évidemment pas désirer.

—

L'Agence Havas nous communique la note suivante :

La nouvelle donnée par un journal anglais, que M. de Blignières serait chargé de la réorganisation des finances tunisiennes, est inexacte.

Le traité du 12 Mai

On croit que la commission chargée d'examiner le traité franco-tunisien se constituera séance tenante, entendra immédiatement le gouvernement, et fera son rapport le jour même à la Chambre. Le gouvernement insiste pour que le traité soit promptement ratifié, afin qu'il puisse recevoir son exécution à Tunis le plus tôt possible, pour mettre fin à la situation transitoire que nous traversons, et assurer définitivement le fonctionnement du nouveau régime dans la Régence.

Le traité du 12 mai et l'Italie.

Rome, 20 mai, soir.

La *Gazette officielle* dément formellement que le gouvernement italien ait fait des démarches afin de déférer le traité franco-tunisien à l'appréciation d'une conférence européenne.

Le Livre Jaune

Londres, 21 mai.

La deuxième partie de la correspondance diplomatique sur la Tunisie renferme 120 pièces. La première de ces pièces est datée du 23 mars 1881, la dernière du 7 mai.

Une dépêche du général Menabrea à lord Granville, du 6 avril annonce qu'une grande surexcitation a été provoquée à Rome par la nouvelle de l'expédition française en Tunisie le général désire savoir si la France a fait des déclarations rassurantes sur ses projets réels, et quelles seraient l'attitude ou les intentions du gouvernement de la reine, si la France prenait prétexte des attaques de quelques tribus sauvages ou barbares pour occuper la Tunisie.

Lord Granville répond le 6 avril en réitérant les assurances reçues à différentes reprises du gouvernement français et portant que la France ne veut pas léser les droits des résidents ou commerçants étrangers en Tunisie ni s'annexer le pays.

Lord Lyons dans une dépêche à lord Granville, en date du 6 avril, rapporte une conversation qu'il a eue avec M. Barthélemy Saint-Hilaire : ce dernier assurait à ce moment que les troupes françaises ne passeraient pas la frontière à moins que les opérations militaires ne l'exigeassent absolument. Il parlait des opérations militaires comme devant se borner au châtiment des tribus voisines de la frontière et répétait que l'annexion de la Tunisie serait un malheur pour la France : toutefois il fallait absolument que l'influence française fût prépondérante dans la régence.

M. Goschen, écrivait à Lord Granville le 12 avril : Le sultan désire connaître les vues de l'Angleterre sur les affaires de Tunisie.

Lord Granville répond à M. Goschen d'informer le sutlan que le gouvernement de la Reine désire le maintien du *statu quo* : il espère que le sultan conseillera au Bey de coopérer avec les français au châtiment des tribus de la frontière.

Une dépêche de lord Granville à lord Lyons, en date du 23 avril renferme les communications faites par M. Challemel-Lacour : elles constatent que M. Barthélemy St-Hilaire a déclaré à l'ambassadeur turc que la France ne reconnaîtrait jamais les droits de la Turquie sur Tunis.

Lord Granville recommande à lord Lyons de rappeler à M. Barthélemy St-Hilaire que l'Angleterre a toujours reconnu la suzeraineté de la Turquie sur la Tunisie.

M. Goschen mande à lord Granville, le 19 avril, que Saïd pacha demande les bons offices de l'Angleterre dans la question tunisienne. La Turquie serait très reconnaissante à l'Angleterre si celle-ci voulait lui prêter son concours. M. Goschen répond que l'Angleterre n'a aucun intérêt spécial à Tunis et qu'elle ne peut pas se séparer des autres puissances.

Préoccupations des Anglais au sujet de l'influence française en Afrique

Londres, 20 mai.

Chambre des Communes. — Sir Charles Dilke, répondant à M. Wolff, dit que toutes les conventions existantes entre l'Angleterre et Tunis seront maintenues et respectées. Les droits et les privilèges commerciaux et autres de l'Angleterre resteront intacts, et tout ce qui est garanti par les traités, à moins que de nouvelles conventions librement conclues soient substituées aux arrangements actuels.

La convention générale entre l'Angleterre et Tunis, ajoute sir Charles Dilke, restera en vigueur. Elle assure à nos nationaux, à nos vaisseaux et au commerce anglais le traitement des nations les plus favorisées et nous continuerons à avoir droit aux privilèges des traités ultérieurs

Répondant à M. Odonnel, sir Charles Dilke dit qu'il a appris, de source privée, la conclusion du traité entre la France et le roi de Ségou, par l'entremise du gouverneur du Sénégal, relativement au commerce sur le Niger supérieur, au-dessus de Tombouctou, à 2000 ou 2500 milles de l'embouchure du Niger.

Des informations semblables ont été reçues par le ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Bruxelles.

Sir Charles Dilke ne sait pas s'il y a à prévenir des commerçants ou du commerce anglais dans le pays en question.

M. Wolf rappelle qu'il y a dans le traité franco-tunisien un article donnant à la France le contrôle des affaires étrangères à Tunis. La convention de 1875 est sujette à révision au bout de 7 ans. Ainsi, c'est avec la France que l'Angleterre aura à négocier cette révision en 1882. La convention de 1875 stipule un droit de 8 0/0 *ad valorem* sur les marchandises anglaises.

Sir Charles Dilke demande que la question ne soit pas soulevée sans avoir été annoncée préalablement

M. Wolf insiste, assurant avoir annoncé déjà son interpellation

Sir Charles Dilke répond que la convention de 1875 reste en vigueur, mais que la question est nouvelle, de savoir avec qui l'Angleterre aura à traiter dans le cas de négociations pour le renouvellement de la convention.

Tunis, 21 mai

Par ordre royal, il a été établi d'après des conventions antérieures, une cour consulaire anglaise à Tunis.

La parole d'un patriote

M. Edouard Hervé, rédacteur en chef du *Soleil*, conseiller municipal de Paris adresse la circulaire suivante aux électeurs du IXe arrondissement :

Electeurs,

Si le titre de royaliste est pour vous un motif absolu d'exclusion, il est inutile que je vous demande vos voix ; je ne viens pas renier mes convictions.

Mais si vous pensez qu'un royaliste dévoué à son pays peut rendre des services, même dans une Assemblée républicaine, même sous un Gouvernement républicain, voici ce que je vous dirai :

Le jour où la question de Monarchie se poserait, ce n'est pas moi, c'est vous qui en décideriez ; car dans notre France démocratique et libérale, il n'appartiennent qu'au suffrage universel de faire un Gouvernement.

Une seule question se pose aujourd'hui : Etes-vous pour ou contre les institutions dont le radicalisme réclame la destruction ?

Etes-vous pour ou contre le maintien du Sénat ? — Moi, je suis pour.

Etes-vous pour ou contre le maintien du budget des cultes ? — Moi, je suis pour.

Etes-vous pour ou contre le maintien de la Préfecture de police ? Moi, je suis pour.

Etes-vous pour ou contre la liberté de conscience ? Moi, je suis pour.

Etes-vous pour ou contre l'indépendance de la magistrature ? — Moi, je suis pour.

Voulez-vous défendre ces institutions, que j'appelle nécessaires ? Votez pour mon programme, qui les maintient, contre le programme radical, qui les supprime

Le mandat que vous allez confier à votre élu ne durera que quelques semaines, mais le programme que vous aurez adopté lui survivra.

Les élections générales approchent : que cette élection partielle en soit la préface.

Electeurs du neuvième arrondissement de Paris,

Vous qui avez toujours exercé une influence considérable sur l'opinion publique, et qui la conserverez sous le régime du scrutin de liste, par le rayonnement de vos lumières, par la puissance et l'expansion de votre féconde activité.

Prononcez-vous le 29 mai,

Prononcez-vous pour les institutions nécessaires.

Si vous faites cela, vous aurez donné :
Un terrain aux hommes d'ordre ;
Un but aux élections générales ;
Une formule aux vœux du pays.

HERVÉ,
Conseiller municipal du IXe arrondissement, rédacteur en chef du *Soleil*.

Paris, 20 mai 1881.

Elections sénatoriales

La droite sénateriale aura ses candidats aux deux sièges inamovibles ; elle porte le général de Rivière et un autre personnage dont le choix n'est pas encore arrêté et qui, dit-on, serait, soit M. Vacherot, soit le général Bourbaki.

Visite de M. Grévy au Grand-Duc Nicolas

Le Président de la République a rendu visite hier, à deux heures, au grand-duc Nicolas.

Le projet Bardoux devant le Sénat

La *Vérité* assure qu'un grand nombre de sénateurs ne sont pas aussi disposés qu'on l'a dit à voter sans modifications, la proposition Bardoux.

La Préfecture de Police

Paris, 21 mai

La Commission spéciale de la Chambre des députés chargée d'examiner les affaires de la Préfecture de Police, sera organisée aujourd'hui.

M. Andrieux, a paraît-il, l'intention de s'en faire nommer membre.

Le général Farre

Paris, 21 mai, 10 h.

Plusieurs conseillers d'Etat consultés sur le maintien du Ministre de la guerre dans le cadre de l'Etat-major, ont déclaré n'avoir pas qualité pour trancher cette question.

Arrestation d'un prêtre catholique en Irlande

Dublin, 20 mai.

Le révérend James Sheehey, curé catholique, a été arrêté, en vertu de la loi de coercition, dans le comté de Limerick.

Ce fait produit une grande agitation. C'est la première arrestation de prêtre effectuée en Irlande depuis des années.

A ce sujet, une interpellation a eu lieu à la Chambre des Communes, en voici le compte-rendu sommaire :

M. O'Jullwan demande que la Chambre s'ajourne pour protester contre l'arrestation du prêtre catholique Sheey, en Irlande, ce matin. Cette motion est soutenue par les députés irlandais

Le gouvernement refuse de répondre sur la question d'ajournement ; mais il serait prêt à défendre sa conduite, si la question était soulevée directement par une motion spéciale.

Après six heures d'une discussion assez vive, presque exclusivement soutenue par les irlandais, la motion d'ajournement est rejetée par 130 voix contre 32.

L'Angleterre et les traités de commerce

M. Gladstone, répondant à M. Holms, dit qu'il n'est pas dans les habitudes du Gouvernement de soumettre à la Chambre un traité avant sa conclusion. Il ne peut pas s'engager à le faire pour le traité de commerce avec la France. Mais les négociations auront lieu ouvertement et en pleine connaissance des nécessités commerciales.

Londres, 20 mai.

On croit que sir Charles Dilke présidera la Commission pour la conclusion du traité de commerce avec la France.

L'Angleterre y sera représentée par Sir Charles Dilke, M. Vennedy et Sir Rivers Wilson.

Une élection en Angleterre

Londres, 20 mai. 10 h. 50 soir.

M. Eckroyd, conservateur, élu par 6 04 voix contee M. Thompson, libéral, qui en a obtenu 4340.

Nouvelles de Russie

Saint-Pétersbourg, 20 mai.

On mande d'Odessa au *Golos* que des troubles se sont produits hier au nouveau bazar de cette ville, mais ont été aussitôt réprimés.

D'après des avis de Simféropol, des troubles ont éclaté à Berdiansk, à Orekhoff et dans quelques autres localités du gouvernement de Tauride. Le gouverneur s'est rendu sur les lieux.

On a envoyé une compagnie d'infanterie à Attaki, cercle de Soroki, parce qu'on craignait que des troubles ne se produisissent dans cette localité.

On mande de Kharkoff que le gouverneur général a publié un manifeste dans lequel il exhorte la population à contribuer au rétablissement de la tranquillité en observant une attitude conforme à la loi.

Mort du comte d'Arnim

Nice, 20 mai.

Le comte d'Arnim est mort hier soir, à 8 heures, à la villa Aimée, quartier de Montboron.

La Chambre Autrichienne.

Vienne, 20 mai.

La Chambre des députés a adopté en troisième lecture la loi de finance pour 1881. Elle a adopté le projet de loi concernant l'usure tel qu'il a été voté par la Chambre des Seigneurs, et a renvoyé à une commission la proposition de M. Hohenwart concernant la vérification des pouvoirs des membres de la Chambre des députés par cette même Chambre.

Au cours de la discussion de cette dernière proposition, M. Herbst a déclaré que tout empiétement sur les droits du tribunal de l'Empire serait une violation de la Constitution.

La gauche a protesté contre la discussion de la proposition et contre le résultat que pourrait avoir cette discussion. Les membres de la gauche ont ensuite quitté la salle des séances. Un député a déclaré, au nom des Ruthènes, qu'il adhérait à la déclaration de M. Herbst et a également quitté le salle des séances.

La motion de M. Ziethammer tendant à modifier la loi concernant l'élection des représentants de la grande propriété foncière de Bohême au Reichsrath, a été renvoyée à la commission de la réforme électorale.

Le Congrès de médecine de Madrid

Madrid, 20 mai.

Les discours du ministre des travaux publics et du docteur belge Burgrawe ont été fort applaudis à la première réunion du congrès de médecine desimetrique.

DERNIÈRE HEURE

Affaires Tunisiennes

Révolte des forçats

Tunis, 21 mai.

Les forçats de Tunis, dont une dépêche précédente annonçait la révolte, ont fait leur soumission.

Nouvelle déclaration du Sultan

Paris, 21 mai.

Le Sultan a déclaré qu'il n'enverrait pas de troupes à Tripoli ni à Tunis.

Nouveau combat

Oran, 21 mai.

La colonne, sous le commandement du colonel Inocenti, a été attaquée par des contingents de la tribu des Boua-Mena comprenant 5,000 insurgés. Après un combat assez vif dans lequel nos goums ont eu une quarantaine de morts et de blessés, l'ennemi a été complètement battu et mis en déroute.

La crise en Italie

Rome, 21 mai.

M. Sella renonce à former un nouveau cabinet.

La candidature de M. Gambetta dans le Nord

Paris, 21 mai, 2 h. soir.

Le *Mot d'Ordre* assure que M. Gambetta se porterait candidat dans le département du Nord aux prochaines élections législatives.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 21 mai

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs présentent moins d'animation qu'au Palais Bourbon.

On assure que M. Gambetta part ce soir pour Cahors.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour porte : « Election de deux sénateurs inamovibles. »

Voici les voix obtenues : MM. Victor Lefranc, 151 ; Henri Didier, 148 ; général Rivière, 99 ; Robinet de Cléry, 86 ; Berthelot, 2 ; de Falloux, 1 ; Duruy, 1 ; Chamaraude, 1.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi sur l'avancement dans l'armée, cette discussion est renvoyée à lundi.

Le projet de loi sur l'administration militaire est renvoyé à l'ancienne commission.

La séance est levée à 4 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(Service télégraphique particulier)

Séance du 21 mai 1881

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX.

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont assez mouvementés aujourd'hui, par suite du vote de jeudi.

Plusieurs députés ayant voté pour le scrutin de liste, laissent paraître quelques appréhensions, ils disent qu'ils n'ont voté contre le scrutin d'arrondissement, que pour montrer leur dévouement à M. Gambetta, mais qu'ils croyaient certain le succès de ce dernier mode de scrutin.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

La Chambre consultée, ordonne que les noms des députés, qui ont proposé le vote au scrutin secret sur les différents articles du projet Bardoux soient insérés au *Journal Officiel*.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les syndicats professionnels.

M. ALLAIN TARGÉ prend la parole et prononce un long discours.

Bulletin du Commerce

Liverpool, 20 mai.

Cotons (clôture du marché). — Ventes de la journée, 10000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9000 pour la consommation.

Marché ferme.

Importations 28,000 balles.

Cotons (clôture). Bonne demande prix en hausse. Ventes de la journée 1,200 balles. On cote très ord Louisiane dispon 73 ; sur août 67.75 les 50 kil.

Manchester, 20 mai.

Cotons filés et tissés soutenus.

RAPPORT HEBDOMADAIRE

Liverpool, le 20 mai.

Ventes générales de la semaine	68 000 b.
Dont pour la spéculation	6 000 »
Dont pour l'exportation	5 000 »
Dont pour la consommation	57,000 »
Importations de la semaine	85,000 »
Stock de ce jour	983,000 »

Ou cote : Middling Upl.	5 7/8	New-Orl.	5 15/16
Egyptien	6 1/8	Broach » »	Oomra 4 1/16
Smyrne » »		Pernam. 6 1/16	Kurrach. 6 1/4
Dholleral 3 »/»		Maceio 6 7/8	Bahia » ».

Bengale 3 15/16 deniers la livre anglaise.

PRODUITS DIVERS

Marseille, 20 mai.

Froments stock dans les docks, en quintaux, 162,802, importations de la semaine 73,441, ventes de la semaine 51,100.

Avoine stock de ce jour 50 354.

Cafés stock en entrepôt réel 71,880.

Stocks de ce jour.

Sucres.— colonial 10,501, indigène, 267.— Poivre 6361. — Cacao 1563. — Alcool 11805. — Pétrole 525.

Anvers, le 20 mai.

Froments calmes, prix soutenus.

Seigles fermes.

Pétrole tendance fermeté.

Disponible 19,25, courant 19,25, juin 19,25, 4 derniers, 21,00.

Sucre tendance calme.

Disponible 57,25, 3 d. d'oct 52.

Cafés : Affaires actives. Prix en hausse. On a vendu 2,853 sacs Rio de 23 3/4 à 28 cents, 10 1 Santos de 29 3/4 à 30 1/4 cents le demi kilo acq.

Londres, 20 mai.

Temps Beau.

Mark-Lane. — Froments : Anglais et étrangers.

Marché ferme, prix sans changement.

Orge : Importations à Londres en froment depuis lundi dernier, 12,290 quarters.

Cargaisons flottantes.

Marché calme. On a vendu une cargaison roux hiver n° 2 par le « C.-Darvaso » à 4 7/9.

Cargaisons arrivées : 4 ; à vendre 11.

Liverpool, 20 mai.

Froments : Marché ferme, prix en hausse d'environ un penny sur mardi dernier (25 0/0 r.)

Farines Françaises soutenues.

Marseille, 19 mai, soir.

Blés. Marché calme, tendance en faveur des acheteurs. Ventes de la journée, 1,700 qx. disp. Importations 26,918 qtx.

Tendre Pologne 27. Tendre Redwinter n° 1, 29.25 et 29.50 les 100 kilos.

Graines oléagineuses. Calmes. On a vendu 3,500 qtx Sésames Caromandel, bigarrées 33.50 les 100 kilos.

Cafés. Marché calme. On a vendu 250 sacs Rio de Janeiro à 64 les 50 k. ent.

Sucres et cotons, affaires calmes, prix faibles.

Amsterdam, 20 mai.

Cafés. Marché très ferme, tendance à la hausse. On cote Java bon ordinaire 33 3/4 cents le 1/2 kil. acq.

Sucres. Marché très ferme, marchandise rare On cote Java n° 12 fl. 31 les 100 k.

Bilan de la Banque de France

Le 19 mai 1881, au matin

ACTIF

Argent monnayé et lingots	1,848,130,673	95
Effets échus hier à recevoir	212,639	04
Portefeuille de Paris : Commerce.	629,536,996	45
Portefeuille des succursales :	536,215,127	..
Avances sur lingots et monnaies.	18,549,600	..
Avances sur titres	132,740,815	50
— — succursales	77,942,333	..
Avances à l'Etat	140,000,000	..
Rente de la réserve	12,980,750	14
Rentes disponibles.	99,626,231	53
Rentes immobilisées	100,000,000	..
Hôtel et mobilier de la Banque.	4,000,000	..
Immeubles des succursales.	6,195,425	..
Dépenses d'administration	2,676,403	10
Emploi de la réserve spéciale.	19,078,583	27
Monnaies italiennes en dépôt	48,786,984	20
Divers	34,430,568	33
	3,702,143,130	51

PASSIF

Capital de la Banque.	182,500,000	..
Bénéfices en addition au capital	8,002,313	54
Réserve mobilières	22,105,750	14
Reserve immobilière	4,000,000	..
Réserves spéciales.	10,078,583	27
Billets au porteur en circulation	2,524,048,745	..
Arérages de valeurs transférées ou déposées.	7,190,824	05
Billets à ordre et récépissés	31,859,542	9
Comptes courants du Trésor	404,081,826	18
Comptes courants	472,451,311	08
Dividendes à payer	1,483,566	
Effets non disponibles.	480,128	33
Escomptes et intérêts divers	17,655,244	16
Réescompte du dernier semestre	2,224,535	11
Réserve pour effets en souffrance.	»	..
Divers.	14,076,751	56
	3,702,143,130	51

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse	10,000,006
Comptes courants particuliers	23,000,000

DIMINUTION

Portefeuille	6,000,000
Circulation des billets	18,000,000
Compte courant du Trésor	30,000,000
Bénéfices de la semaine	760,000 fr

A LA CONFIANCE
Mel BRUNO-AGACHE
50, *Grande-Rue*, 50, *ROUBAIX*
Bonneterie, Rouennerie, Chemiserie, Articles de Blanc, Mérinos, Cachemires, Soies, etc.
CHEMISES SUR MESURE
Spécialité de Gants, pour hommes, dames et enfants.
Bon marché exceptionnel.
2369

SOCIETE GENERALE
DES
BITUMES ET ASPHALTES FRANÇAIS
ET
D'ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital social : 5,000,000 de francs
EMISSION PUBLIQUE
de 16,000 OBLIGATIONS
Remboursables à 500 francs
Chaque obligation donne droit :
1° A un intérêt de 25 fr., payables les 1er juin et 1er décembre ;
2° Au remboursement à 500 fr., au moyen de deux tirages par an.

Conditions de la souscription :

Versement en souscrivant	100 fr.
A la répartion (du 10 au 15 juin)	100 »
Du 10 au 15 juillet	100 »
Du 10 au 15 août	125 »
	425 fr.

Une bonification de Cinq francs par obligation est accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition.
L'intérêt est donc de 5.95 0/0, sans compter la prime de 80 fr. par obligation.
Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0 ; le titre définitif sera remis lors du dernier versement.

Garanties des obligations :
La Société est propriétaire, *sans dettes ni hypothèques* :
1° De sept mines de bitume et d'asphalte, situées dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand et connues sous la dénomination de concessions de Chamalières, des Roys, du Puy de la Bourrière, de Lussat, du Pont du-Château (Est), du Pont-du-Château (Ouest) et de Malintrat. Ces mines sont d'une richesse considérable : celles de bitume sont les seules qui existent en France — 2° De 30 pièces de terre servant à l'exploitation de ces concessions — 3° De 3 usines de Pont-du-Château pour le traitement des bitumes et asphaltes, reliées au chemin de fer de Clermont à Thiers. — 4° Des mines d'asphalte de Seyssel Forens (Ain). — 5° Des mines de Fumades (Gard). — 6° Des usines de Trebillet, de Salindres et de Forens pour la pulvérisation de la roche asphaltique — 7° Des usines de la rue d'Alésias et du quai Valmy pour la fabrication des produits asphaltiques employés à Paris.
La Société a acheté les immeubles, le matériel, l'outillage et la clientèle de M. Paul Crochet ; adjudicataire de la ville de Paris, elle est titulaire du marché qui comprend l'entretien et la construction des aires et chaussées en asphalte des vingt arrondissements de Paris, de la traversée des fortifications jusqu'au pied des glacis, du Bois de Boulogne et ses dépendances, et des trottoirs, dallages, aires et chaussées en bitume de quatorze arrondissements, le tout dépendant du Service Municipal. La Société est, en outre, en possession de travaux particuliers importants.

Les bénéfices de l'exploitation des mines sont évalués à 900,000 fr.
et les bénéfices sur les travaux publics et particuliers à 600,000 »
1,500,000 »
L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement des 16,000 obligations est de 413,593 60
Il reste donc encore un excédent de bénéfices de 1,086,406 40

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Jeudi 2 et Vendredi 3 Juin
A LA
Société Française Financière
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris
Les coupons à échéance de juin et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement, sans commission ni courtage.
Les formalités seront simplifiées pour l'admission des titres à la Cote officielle.
Les souscriptions peuvent être adressées, DES MAINTENANT, à la Société Française Financière. Les obligations ainsi demandées avant le 2 juin seront irréductibles. Les obligations souscrites les 2 et 3 juin seront soumises à une répartition proportionnelle.
Une Notice détaillée sera envoyée *franco* à toute personne qui en fera la demande.
1268—19446

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

PILULES JULES SIMON
à l'Arenaria Rubra d'Afrique
Boîte 3f50 MALADIES des VOIES URINAIRES Boîte 3f50
Gravelle, Goutte, Rhumatismes
CATARRHE Vésical, COLIQUES Néphrétiques
Guérison certaine et rapide
Pharm. Jules SIMON, 2, rue de la Lyre, ALGER
Dépôt à Roubaix, pharmacies Bataille, Fontaine Legrand. 19339

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS
L'École des Hautes Études Commerciales, située, 108, boulevard Malesherbes ouvrira le 3 novembre 1881.
L'Ecole recevra des Elèves internes et des Elèves externes.
Le prix de l'Internat est de 2,800 francs. Chaque élève a sa chambre.
Le prix de l'Externat est de 1,000 francs, plus 300 francs pour le déjeuner qui est obligatoire.
Le nombre des chambres étant limité, les familles qui préfèrent le régime de l'Internat sont priées d'adresser leur demande le plus tôt possible à M. le Président de la Chambre de Commerce de Paris.
Les élèves doivent justifier qu'ils ont eu seize ans au moins au 1er janvier de l'année du Concours.
Les Bacheliers ès-lettres, les